



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **8 juin 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90054**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du lot 4 369 571, situé au 228, rue Griffin, dans la zone H-3, vise à régulariser un garage attaché avec une implantation dérogatoire. L'article 7.11 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un garage attaché peut empiéter dans la cour avant d'un maximum de 2,5 mètres prolongeant la cour latérale. L'élément dérogatoire est donc le garage attaché existant qui empiète sur la cour avant sur une distance de 3,43 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 8 juin 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21^E JOUR DE MAI 2026

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie